

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 08 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit décembre, à seize heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le deux décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente du CIAS.

Date d'affichage de la convocation : 02 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Bernard CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentées (2) : Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Antoine CHÉREAU – Isabelle RIVIERE

Étaient absents (2) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées – Claude DURAND, Président de la Commission Intercommunale Santé, Affaires sociales et Grand-âge à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Solène DA CUNHA RADENAC, Directrice Santé-Solidarité à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Délibération N°DELCIAS_22_060

Analyse des Besoins Sociaux

Madame la Vice-présidente expose à l'assemblée que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale doivent réaliser une analyse des besoins sociaux de la population de leur ressort.

Le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 précise que cette analyse donne lieu à un rapport effectué au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération a réalisé cette analyse en 2021-2022 à l'échelle de son territoire.

Madame la Vice-présidente donne la parole à Monsieur Claude DURAND, Président de la Commission Intercommunale « Santé, Affaires sociales et Grand-âge » de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Il expose que l'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire.

Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.

Monsieur Claude DURAND présente au conseil d'administration l'analyse des besoins sociaux, structurée en 9 axes :

- Démographie
- Santé
- Petite-enfance, enfance et jeunesse
- Handicap
- Emploi, formation et insertion professionnelle
- Niveau de vie et actions sociales
- Logement (reprise du diagnostic existant)
- Mobilité (reprise du diagnostic existant)
- Grand-âge

A ces 9 axes, vient s'ajouter une fiche récapitulative de données par commune.

Vu le Décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale - JO n° 0145 du 23 juin 2016 ;
Vu l'article R123-1 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu le rapport d'Analyse des Besoins Sociaux 2022 de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, joint à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Acte l'analyse des besoins sociaux de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dont le rapport est annexé à la présente,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents inhérents à cette délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président du CIAS Terres
de Montaigu



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit décembre, à seize heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le deux décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente du CIAS.

Date d'affichage de la convocation : 02 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Bernard CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentées (2) : Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE

Étaient absents (2) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_061

Décisions modificatives

Madame la Vice-présidente expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits des budgets afin de prendre en compte de nouvelles dépenses et recettes.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	-80 000,00 €	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	120 000,00 €	
70872	Refacturation aux budgets annexes		40 000,00 €
Total Section de fonctionnement		40 000,00 €	40 000,00 €

BUDGET ANNEXE « CUISINE PARTAGEE »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
60623	Alimentation	-53 000,00 €	
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	-7 000,00 €	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	60 000,00 €	
Total Section de fonctionnement		0,00 €	0,00 €

BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTONOMIE OXALIS »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
6132	Locations immobilières	-62 100,00 €	
6287	Remboursement de frais	62 100,00 €	
6282	Frais alimentation extérieure	40 000,00 €	
61521	Entretien et réparations bâtiments	3 000,00 €	
673	Titres annulés sur ex. antérieur	1 500,00 €	
6419	Remboursement sur rémunérations		3 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels		41 500,00 €
Total Section de fonctionnement		44 500,00 €	44 500,00 €

BUDGET ANNEXE « EHPAD MULTISITE SECTEUR ROCHESEVIERE »

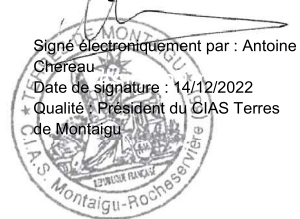
Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
6287 (H)	Remboursement de frais	180 000,00 €	
64111 (H)	Rémunération principale	190 000,00 €	
778 (D)	Autres produits exceptionnels		370 000,00 €
Total Hébergement		370 000,00 €	370 000,00 €
Total Section de fonctionnement		370 000,00 €	370 000,00 €

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
 Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

- Vote les décisions modificatives des budgets telles que présentées ci-dessus.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
 Chereau
 Date de signature : 14/12/2022
 Qualité : Président du CIAS Terres
 de Montaigu



*Certifiée exécutoire par le Président,
 compte tenu de la réception en Préfecture
 et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
 d'un recours devant le Tribunal Administratif
 de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
 délai de deux mois à compter de sa
 publication et/ou notification*

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 08 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit décembre, à seize heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le deux décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente du CIAS.

Date d'affichage de la convocation : 02 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Bernard CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentées (2) : Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE

Étaient absents (2) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_062

Admission en non-valeur de créances

Madame la Vice-présidente fait part à l'assemblée d'une liste de créances irrécouvrables, présentée par Monsieur le Trésorier, d'un montant total de 3 594,60 €, répartie comme suit :

n° liste	Résidences non médicalisées	UPR	EHPAD multisite Rocheservière	Total général
3904791112	0,38 €			0,38 €
4144480212		13,50 €		13,50 €
3910410212			3 580,72 €	3 580,72 €
Total général	0,38 €	13,50 €	3 580,72 €	3 594,60 €

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour 3 594,60 € dont 0,38 € sur le budget annexe Résidences non médicalisées, 13,50 € sur le budget annexe UPR et 3 580,72 € sur le budget annexe EHPAD Multisite Rocheservière.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Glonette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président du CIAS Terres
de Montaigu

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 08 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit décembre, à seize heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le deux décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente du CIAS.

Date d'affichage de la convocation : 02 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Bernard CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentées (2) : Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE

Étaient absents (2) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_063

Réaffectation des résultats 2021 du budget annexe Résidence Autonomie

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration le compte administratif 2021 du budget annexe Résidence Autonomie Oxalis (31003).

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Adopte le compte administratif du budget annexe Résidence Autonomie Oxalis (31003) de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Mandats émis	472 265,97 €	4 064,70 €	476 330,67 €
Titres émis	499 074,09 €	5 528,21 €	504 602,30 €
Solde de l'exercice	26 808,12 €	1 463,51 €	28 271,63 €
Résultats antérieurs	-66 310,88 €	-1 833,71 €	-68 144,59 €
Résultats cumulés	-39 502,76 €	-370,20 €	-39 872,96 €

- Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement		
002	Report en fonctionnement	-39 502,76€

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président du CIAS Terres
de Montaigu

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 08 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit décembre, à seize heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le deux décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente du CIAS.

Date d'affichage de la convocation : 02 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Bernard CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentées (2) : Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE

Étaient absents (2) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_064

Réaffectation des résultats 2021 du budget annexe Résidences non médicalisées

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration le compte administratif 2021 du budget annexe Résidences non médicalisées (31007).

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Adopte le compte administratif du budget annexe Résidences non médicalisées (31007) de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Mandats émis	846 635,41 €	13 594,73 €	860 230,14 €
Titres émis	798 726,40 €	13 626,72 €	812 353,12 €
Solde de l'exercice	-47 909,01 €	31,99 €	-47 877,02 €
Résultats antérieurs	0,00 €	3 646,38 €	3 646,38 €
Résultats cumulés	-47 909,01 €	3 678,37 €	-44 230,64 €

- Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement		
106860	Reprise sur réserve de compensation des déficits	-47 909,31€

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président du CIAS Terres de Montaigu

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 08 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit décembre, à seize heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le deux décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente du CIAS.

Date d'affichage de la convocation : 02 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Bernard CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentées (2) : Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE

Étaient absents (2) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_065

Réaffectation des résultats 2021 du budget annexe EHPAD multisite Centre

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration le compte administratif 2021 du budget annexe EHPAD Multisite secteur Centre (31001).

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Adopte le ERRD du budget annexe EHPAD Multisite secteur Centre de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	HÉBERGEMENT	DEPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2021	2 856 015,09 €	3 129 262,59 €	5 985 277,68 €
Total des titres émis en 2021	2 887 191,03 €	3 143 434,94 €	6 030 625,97 €
Résultat de l'exercice 2021			
Excédent	31 175,94 €	14 172,35 €	45 348,29 €
Déficit	0,00 €	0,00 €	
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2021			0,00
Excédent			
Déficit (-)	-68 101,65 €	-130 242,79 €	-198 344,44 €
Résultat au 31/12/2021 à affecter			
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit	-36 925,71 €	-116 070,44 €	-152 996,15 €

- Affecte le résultat comme suit :

	HÉBERGEMENT	DEPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2022 (compte 119)	-36 925,71 €	-116 070,44 €	-152 996,15 €

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président du CIAS Terres
de Montaigu

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit décembre, à seize heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le deux décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente du CIAS.

Date d'affichage de la convocation : 02 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Bernard CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentées (2) : Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE

Étaient absents (2) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_066

Réaffectation des résultats 2021 du budget annexe EHPAD multisite Ouest

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration le compte administratif 2021 du budget annexe EHPAD Multisite secteur Ouest (31002).

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Adopte le ERRD du budget annexe EHPAD Multisite secteur Ouest de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	HÉBERGEMENT	DEPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2021	3 290 522,26 €	3 365 960,92 €	6 656 483,18 €
Total des titres émis en 2021	3 091 992,31 €	3 371 653,83 €	6 463 646,14 €
Résultat de l'exercice 2021	Excédent	5 692,91 €	192 837,04 €
	Déficit	0,00 €	
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2021	Excédent		0,00 €
	Déficit (-)	121 642,27 €	524 402,80 €
Résultat au 31/12/2021 à affecter	Excédent	0,00 €	0,00 €
	Déficit	320 172,22 €	717 239,84 €

- Affecte le résultat comme suit :

	HÉBERGEMENT	DEPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2022 (N+1) (compte 119)	-320 172,22 €	-397 067,62 €	-717 239,84 €

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président du CIAS Terres
de Montaigu

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit décembre, à seize heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le deux décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente du CIAS.

Date d'affichage de la convocation : 02 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Bernard CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentées (2) : Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE

Étaient absents (2) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_067

Modification du tableau des effectifs

Madame la Vice-présidente expose à l'assemblée qu'il revient au Conseil d'administration de voter le tableau des emplois nécessaire au fonctionnement des services, suite à l'obtention d'un concours ou d'un examen professionnel, et l'arrivée d'un agent en mutation. Ainsi ce qui suit :

Affectation	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet
FILIERE MEDICO SOCIALE			
EHPAD Rocheservière et L'Herbergement	<u>3 postes</u> Agent social (Cat. C) Temps complet	<u>3 postes</u> Aide-soignant (Cat. B) Temps complet	01/01/2023
EHPAD Rocheservière et L'Herbergement	<u>1 poste</u> Agent social (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Aide-soignant (Cat. B) Temps complet	01/02/2023
FILIERE TECHNIQUE			
CIAS Montaigu	Agent de maitrise principal (Cat. C) Temps complet	Technicien (Cat. B) Temps complet	01/01/2023
CUPA	<u>3 postes</u> Adjointes techniques (Cat. C) Temps complet	<u>3 postes</u> 3 Adjointes techniques principaux 2^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	19/12/2022
CUPA	Adjoint technique (Cat. C) Temps complet	Agent social principal 1^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/01/2023

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Crée et supprime les postes ci-dessus listés,
- Pour les postes ouverts sur plusieurs grades, dit que le tableau des effectifs retiendra le grade des candidats retenus à l'issue des procédures de recrutement,
- Autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse,
- Autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience, sans pouvoir dépasser l'indice brut afférant au 8^{ème} échelon du grade retenu,
- Autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président du CIAS Terres
de Montaigu



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 08 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit décembre, à seize heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le deux décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente du CIAS.

Date d'affichage de la convocation : 02 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Bernard CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentées (2) : Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE

Étaient absents (2) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_068

Harmonisation de la participation à la prévoyance

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique a donné un fondement juridique et un cadre légal au versement de participations éventuelles par les collectivités et établissements publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 a précisé les conditions et modalités de ces contributions financières des employeurs territoriaux.

Par délibération du 12 décembre 2018, le Conseil d'Administration a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence, engagée par le Centre de Gestion conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour la passation d'une convention de participation dans les conditions prévues au II de l'article 88-2 de cette même loi, pour le risque « prévoyance ».

Après appel public à la concurrence et étude des dossiers des soumissionnaires, au regard des critères précisés dans le cahier des charges de la consultation, le Conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de retenir l'offre de TERRITORIA MUTUELLE.

Le choix de l'offre de TERRITORIA MUTUELLE a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion le 20 juin 2019.

Afin de renforcer l'attractivité de la collectivité et de mieux protéger le personnel, il est proposé de revoir à la hausse les montants de participation des agents des catégories C et B et ainsi de les harmoniser entre les trois collectivités, le CIAS, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la commune de Montaigu-Vendée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vendée en date du 25 juin 2019 portant attribution de la convention de participation au prestataire TERRITORIA MUTUELLE ;
Vu la délibération n°DELCIAS_19_051 en date du 27 novembre 2019 relative à l'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance et fixation du montant de la participation de la collectivité ;
Vu l'avis du comité technique en date du 28 novembre 2022 ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Fixe le montant mensuel de la participation du CIAS à :
 - 5 euros pour les agents de catégorie A
 - 10 euros pour les agents de catégorie B
 - 20 euros pour les agents de catégorie C

Ces montants sont exprimés en euros bruts sur la base d'un temps complet. La participation sera plafonnée au montant de la cotisation due par l'agent.

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président du CIAS Terres de Montaigu



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 08 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit décembre, à seize heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le deux décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente du CIAS.

Date d'affichage de la convocation : 02 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Bernard CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentées (2) : Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE

Étaient absents (2) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_069

Convention avec le SyDEV relative à l'Etude d'aide à la décision Energies Renouvelables

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée de la nécessité citoyenne et économique de lancer une étude sur la mutualisation d'un chauffage à bois entre l'UPAD et la Maison de l'enfance situés sur la commune de Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

En effet, dans le cadre du déménagement de la résidence Le Repos à Saint-Hilaire-de-Loulay, commune déléguée de Montaigu-Vendée, il est envisagé la possibilité de mutualiser une chaudière à bois entre l'UPAD et la maison de l'enfance - propriété de Montaigu-Vendée, située à quelques mètres. Les besoins se rencontrent au même moment, à savoir l'aménagement pour l'UPAD et le renouvellement de la chaudière pour la maison de l'enfance.

Cette étude serait confiée au SyDEV dans le but de maîtriser les coûts pour l'UPAD tout en garantissant la continuité de service exigé.

Madame la Vice-présidente donne lecture de la convention à intervenir entre le Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV) et le CIAS Terres de Montaigu relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'action « Etude d'aide à la décision Energies Renouvelables ».

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les termes de ladite convention, pour l'installation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour le futur UPAD et la Maison de l'enfance situés sur la commune de Montaigu-Vendée, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et au besoin à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de l'opération.

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président du CIAS Terres
de Montaigu

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 08 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit décembre, à seize heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le deux décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente du CIAS.

Date d'affichage de la convocation : 02 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Quorum : 9

Étaient présents (10) : Bernard CHAMPAIN – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentées (2) : Béatrice GOIN a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Antoine CHEREAU – Isabelle RIVIERE

Étaient absents (2) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELCIAS_22_070

Convention-cadre de mutualisation

Madame la Vice-présidente rappelle à l'assemblée la décision de construire une organisation commune entre Terres de Montaigu et son CIAS, Montaigu-Vendée et son CCAS autour d'une direction générale des services, de 5 pôles et 19 directions. Le rapprochement des services sous une même direction doit préserver les compétences de chacune des collectivités sans s'interdire lorsque c'est utile et complémentaire de mutualiser les besoins communs.

L'objectif est de rendre un meilleur service aux habitants et usagers en simplifiant, et rationalisant les compétences et moyens dans un contexte économique contraint.

Afin d'être transparent vis-à-vis de chacune des collectivités, une convention-cadre a été établie pour déterminer les conditions juridiques, humaines et financières de la mutualisation des services de Terres de Montaigu, Montaigu-Vendée, du CIAS et du CCAS.

Cette convention-cadre précise notamment :

- Les principes de répartition permettant de définir au sein de l'organisation commune, qui travaille pour quelle collectivité et pour quel pourcentage selon des critères référencés ;
- Le cadre juridique de cette organisation commune, qui est soit la mise à disposition individuelle d'agents de leur collectivité d'origine (employeur) vers leur(s) collectivité(s) d'accueil, soit le service commun porté par Terres de Montaigu, soit la prestation de service ;
- Les services communs portés par Terres de Montaigu avec le transfert des agents de Montaigu-Vendée affectés aux services communs vers Terres de Montaigu ;
- Les mises à disposition individuelles des agents concernés par une mutualisation de services ;
- Les conditions de réalisation d'un bilan annuel et ses conséquences sur l'évolution de la convention-cadre ;

- Le maintien d'un certain nombre de convention de prestation de service entre les collectivités ;
- Les conditions financières de mise en œuvre de la convention-cadre ;
- La date d'entrée en vigueur de la convention-cadre au 1^{er} janvier 2023, et ses modalités d'évolution ou de résiliation.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve le principe d'une mutualisation entre Terres de Montaigu, Montaigu-Vendée, le CIAS et le CCAS,
- Approuve les termes de la convention-cadre de mutualisation des services entre Terres de Montaigu, Montaigu-Vendée, le CIAS et le CCAS telle que jointe en annexe de la présente délibération,
- Approuve l'entrée en vigueur de la convention-cadre au 1^{er} janvier 2023,
- Autorise dans le cadre de la mutualisation des services, la création des services communs et par voie de conséquence le transfert des agents de Montaigu-Vendée vers Terres de Montaigu affectés à ces services communs,
- Autorise Monsieur le Président à formaliser la mise à disposition individuelle des agents concernés par une mutualisation des services telle que figurant dans la présente convention-cadre,
- Autorise Monsieur le Président à participer à la réunion trilatérale évaluant le bilan annuel d'activités et financier de la mutualisation des services,
- Dit que les conventions de prestations de services entre les collectivités sont maintenues et annexées à la présente convention-cadre,
- Autorise Madame la Vice-présidente à signer la convention-cadre de mutualisation des services entre la Terres de Montaigu, Montaigu-Vendée, le CIAS et le CCAS, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président du CIAS Terres
de Montaigu



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*